

**INTERVENTION DE NATHALIE CONAN-MATHIEU
CONSEILLERE GENERALE DU CANTON DE FOUESNANT**

**Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2015
(seul le prononcé fait foi)**

**Le schéma départemental de signalisation
directionnelle et touristique du Finistère**

Monsieur le Président, mes chers collègues

Je vous propose de délibérer sur le projet de schéma départemental de signalisation directionnelle et touristique.

Ce document, dont vous avez un exemplaire sur votre bureau est le fruit d'un travail de plus de 2 ans des services du Conseil Général, en particulier les ATD et de l'Agence départementale touristique, Finistère Tourisme. J'en profite pour les remercier du travail accompli.

En lien avec les services de l'Etat mais également les intercommunalités et les communes du Finistère, dans le cadre d'une concertation très participative, le travail s'est déroulé en trois phases: le diagnostic / les objectifs / la mise en oeuvre du schéma.

1. Le diagnostic

Le schéma que vous allez voter aujourd'hui est le premier schéma directeur du Finistère. Cette absence de document stratégique sur la signalisation directionnelle et touristique avait pour conséquence de ne pas avoir de cadre global et de laisser les services du département traiter les demandes de signalisation au cas par cas. De même, on pouvait noter sur certaines parties de notre territoire le non respect de la réglementation avec les problématiques d'aujourd'hui que nous souhaitons promouvoir comme la qualité des paysages en évitant la juxtaposition de matériel ou encore des positionnements géographiques peu adéquats tant du point de vue du paysage que du point de vue de la sécurité des usagers de la route.

2. Les objectifs

Le schéma porte en lui plusieurs objectifs:

- La définition de règles de signalisation applicables sur tout le territoire
- La hiérarchisation des pôles à signaler pour faciliter le repérage et l'accès aux sites
- La mise en oeuvre de préconisations pour les communes et les intercommunalités afin de favoriser une vraie continuité entre les routes départementales et locales
- Le traitement de la signalisation et de la publicité illégale sur les routes départementales

3. La mise en oeuvre du schéma

Le document comprend deux parties:

- Le document cadre où sont répertoriés 1. les critères de signalisation qui s'appliquent sur le jalonnement; 2. les critères proposés dans le domaine touristique avec la définition des pôles à signaler, leur hiérarchisation (A/B/C); 3. les critères pour les entrées de territoire; 4. le plan de renouvellement de la signalisation autoroutière

- La boîte à outils pour les intercommunalités et les communes avec des préconisations en matière de signalisation d'information locale, des échanges d'expériences et des propositions d'outils de gestion

L'année 2015 verra la première année de déploiement de ce travail avec les services de l'Etat.

En effet, il est proposé dès février 2015, le renouvellement des dispositifs de signalisation directionnelle, l'application de la loi Grenelle par le dépôt des dispositifs non réglementaires sur les RD, le renouvellement de la signalisation autoroutière et le renouvellement des panneaux d'entrée et de sortie du département.

En termes de gouvernance, seront organisés des ateliers décentralisés pour présenter le schéma mais également la création d'une commission de suivi et d'évaluation.

En termes financiers, la participation du Conseil Général va augmenter par le maintien de la dotation habituelle pour la signalisation verticale mais également une autorisation de programme de 1,5 millions € sur trois ans et l'accompagnement des EPCI dans le cadre des contrats de territoire.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le schéma départemental du nautisme du Finistère

Le « Livre bleu » 2015 / 2020

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je vous présente aujourd'hui le nouveau schéma départemental du nautisme du Finistère. Fruit d'un travail des services du conseil général en particulier de la DDEI et de Nautisme en Finistère, ce document est la nouvelle feuille de route départementale pour le développement de la filière nautique du Finistère.

Je ne vais pas m'attarder sur les actions proposées et que vous pouvez voir dans le document joint mais je souhaite ici donner les nouveautés de ce 5ème livre bleu.

1. Il a d'abord été construit dans un contexte financier particulièrement difficile pour les finances publiques mais également pour la filière économique. Ce livre bleu est un document de déploiement de la filière à moyens constants.
2. Ensuite il a été construit avec l'ensemble des acteurs de la filière mais également les territoires qui se sont fortement mobilisés ce qui me fait dire que ce n'est pas simplement le schéma du conseil général mais bien celui du département du Finistère
3. Enfin, il n'est pas seulement un document stratégique car pour la première fois un plan d'action est prévu. Ce plan d'action sera la feuille de route du département mais également, s'ils souhaitent s'approprier la stratégie, de la filière économique et des territoires.

Ce livre bleu a donc été construit dans la concertation depuis près de deux ans. Il porte en lui 4 principes d'actions ; 7 enjeux ; 30 chantiers et 75 actions.

En effet, lors des rencontres organisées pour travailler ce document, très clairement le nautisme est vécu pour beaucoup, y compris par ceux qui ne pratiquent pas, comme porteur d'identité des Finistériens, comme vecteur de développement économique, comme une filière décloisonnée et inscrite dans ses territoires y compris le Centre Bretagne.

Des principes d'action et des enjeux, on peut retenir 5 points:

1. La valorisation de la filière nautique comme une véritable filière économique pourvoyeuse d'emplois non délocalisables que ce soit dans les associations ou dans les entreprises
2. La place du nautisme dans les territoires du Finistère comme un outil d'aménagement et de développement endogène des territoires
3. Le nautisme et le tourisme comme deux secteurs intrinsèquement liés
4. Les ports de plaisance comme un « hub » dans les territoires qui permettent développement économique, cohésion sociale
5. Le nautisme durable comme étant le premier protecteur de son environnement

L'objectif final est bien que tous les finistériens qui le souhaitent puissent avoir accès à tout type de nautisme quelque soit son âge, son sexe, ses temps de vie en rendant la pratique nautique attractive et accessible.

Pour se faire nous devons déployer l'offre, positionner le nautisme comme un acteur moteur de l'image du Finistère, mais également rendre la plaisance plus motrice pour l'économie et les ports, conforter et développer la filière productive, associer développement du nautisme à une gestion durable de l'environnement et enfin fédérer autour du nautisme les acteurs du territoire.

Avec tout ce travail accompli avec les acteurs du nautisme, le conseil général a vocation à poursuivre son accompagnement. Il le fera à travers divers outils:

1. L'adaptation de la politique d'aides financières du Conseil général à ces nouveaux enjeux en juin 2015
2. La prise en compte de la dimension nautique dans les contrats de territoire
3. La nouvelle gouvernance par la modification des statuts de Nautisme en Finistère pour transformer cet EPIC en véritable Agence de développement nautique du Finistère.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir en délibérer.